

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er avril 2023

BÂTIR LA SOCIÉTÉ DU BIEN VIEILLIR - (N° 643)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS710

présenté par
Mme Cristol, rapporteure

ARTICLE 2

Après l'alinéa 2, insérer l'alinéa suivant :

« 1° *bis* À la troisième phrase du même alinéa, les mots : « les maires » sont remplacés par le mots : « Ils » ; ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination légistique.